Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_68-DE

# COMMUNE DE QUINTIN
## Département des Côtes d'Armor

# CONSEIL MUNICIPAL
## du lundi 06 juillet 2026

| | |
|---|---|
| **Convocation du** : | *30 juin 2026* |
| **Date d'affichage** : | *30 juin 2026* |
| **Nbre de conseillers en exercice** : | 23 |
| **Présents** : | 16 |
| **Votants** : | 22 |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 2026/07/68 (Nomenclature 7.1)**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

**Etaient présents** :

CHASTEL Olivier - MICHEL Astrid - THERIN Emmanuel - CADIOU Marion - SIMON Selma - ROUVRAIS Suzon - DUBUS Armand - VINATIER Frédéric - RUEN Pauline - PORTIER Gérard - HESRY Michel - ROUSSEAU Patricia - RAOUL Laëtitia - AUBRY Isabelle - CARRO Nicolas - QUEMARD Bertrand.

**Absents excusés :**

HYMERY Sébastien, PREAUCHAT Gaëtan, FRENETTE Philippe, KHAMAROU Hela, DUPLESSY Claire, GUILLOU-COROUGE Françoise et CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Procuration :** HYMERY Sébastien à CADIOU Marion

PREAUCHAT Gaëtan à CHASTEL Olivier

FRENETTE Philippe à MICHEL Astrid

KHAMAROU Hela à DUBUS Armand

GUILLOU-COROUGE Françoise à CARRO Nicolas

CHATTARD-GISSEROT Thibault à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Frédéric VINATIER.

**Autorisation de programme et crédit de paiement au titre du budget général relative au nouveau quartier**

**Rapporteur : Astrid MICHEL**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu l'instruction M57,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_68-DE

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

Le dispositif des Autorisations de Programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une atténuation du principe de l'annualité budgétaire prévue par le législateur. Il permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'AP) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de CP).

Afin de permettre l'engagement des projets réalisés sur plusieurs années, sans mobiliser la totalité des crédits sur un seul exercice, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'une autorisation d'engagement intitulée "Aménagement des espaces publics du nouveau quartier".

Voici ci-dessous le détail des opérations :

| Libellé de l'opération | CP 2026 | CP 2027 | CP 2028 | CP 2029 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| Acquisition des espaces publics et du bâtiment des Carmes du nouveau quartier | 79 850 € | 205 350 € | | | 285 200 € |
| Frais de notaire | 1 095 € | 6 160 € | | | 7 255 € |
| Aménagement des espaces publics | 240 000 € | 1 081 000 € | | 330 000 € | 1 651 000 € |
| Annonces légales | 1 500 € | | | | 1 500 € |
| AMO , MOE, CSPS | 67 500 € | 147 000 € | 12 500 € | 38 000 € | 265 000 € |
| Autres travaux réseaux conventionnés avec SBAA et autres concessionnaires | | 86 595 € | | | 86 595 € |
| Etudes voirie GINGER | 6 300 € | | | | 6 300 € |
| Montant de l'AP/CP | 396 245 € | 1 526 105 € | 12 500 € | 368 000 € | 2 302 850 € |

Cette modalité de gestion offrira ainsi davantage de souplesse et permettra une meilleure fongibilité des crédits entre les opérations à l'intérieur de cette autorisation de programme

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260706-2026_07_68-DE

Cette AP/CP fera l'objet d'un suivi régulier et sera réactualisée dès que nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de voter le montant de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement relatifs à sa réalisation tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus pour la période 2026-2029 ;

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subventions de l'Etat : 75 750 €

Subvention de la Région : 643 920 €

Autres subventions et recherche de financements en cours

Part communale : 1 583 180 €

**Le conseil municipal** dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026 en tant que dépenses nouvelles en section d'investissement dans le cadre des décisions modificatives.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

Le secrétaire de séance,
Frédéric VINATIER

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)